

Doctrine opérationnelle événements majeurs et attentats



V4

*Doctrine opérationnelle du SDIS de la Marne, ne pas diffuser
sans l'accord de la direction du SDIS*

SDIS 51

24/11/2020

Sommaire

Etat de la menace.....	3
Modus operandi	3
Vigilance générale	3
CODIS	5
Opérateurs CTA CODIS	5
Chef de salle CTA CODIS	7
Chef de groupe CODIS.....	8
Chef de colonne CODIS	11
Chef de site de permanence.....	12
DD SIS et/ou DDA (directeur de permanence).....	13
AVANT.....	14
Primo intervenants (CDG et CDC).....	14
Chef de groupe « Groupe Extraction »	18
Chef de groupe SINUS	20
Chef de groupe CRM	21
Officiers de liaison interservices	22
COS	24
Officier santé de permanence départementale.....	25
DIRECTION DEPARTEMENTALE.....	27
Coordinateur du soutien.....	27
Représentants des groupements de la DD SIS.....	28
Renfort PAT	29
CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS.....	30
Chef de garde – Chef de CIS.....	30
UO avec bip	31
ANNEXES.....	32
I Chaîne d'alerte	32
II Organisation globale de la réponse	33
III Ordre particulier des transmissions	34
IV Tableau des effectifs	35
V Trains de départ attentat	36
VI Dotation des VPRV.....	38
VII Port des protections balistiques	38
VIII Schéma du zonage.....	40
VIII Evènements à caractère NRBC	41
IX Abréviations	46

Menace, réponse opérationnelle générale et remontée d'information

Modus operandi

Les modus operandi des terroristes évoluent. Si les actions de masse sont toujours possibles des actions plus ciblées et limitées tendent à se développer. Le recours aux armes par destination (véhicules) et à l'explosif est à redouter. Le risque NBRC reste probable.

Le risque de sur attentat doit toujours être pris en compte (retour sur zone d'un assaillant, tireur embusqué, engin explosif, véhicule bélier, agression individualisée, ..).

Vigilance générale

Compte tenu de l'état actuel de la menace terroriste et en particulier des risques qui peuvent peser sur les représentants des services de secours et plus globalement sur toute représentation de l'état, les personnels engagés devront faire preuve d'une vigilance particulière.

Ils devront être attentifs aux personnes ainsi qu'à l'environnement général de la manifestation. Ils devront redouter la présence de piège (victimes, véhicules, locaux) ou d'attaque physique (agressions).

Toute situation ou tout comportement à risque devra faire l'objet d'un signalement sans délai aux forces de police (présentes sur place ou par remontée d'information). Aucune action directe sur la menace ne doit être engagée par les sapeurs-pompiers.

Réponse opérationnelle générale

La réponse opérationnelle doit s'adapter perpétuellement à la situation et notamment à la menace.

Les règles établies ci-après représente les fondamentaux à respecter. Elles doivent être adaptées le cas échéant. L'intelligence situationnelle de chacun des acteurs doit permettre de ne pas engager un dispositif opérationnel trop important (réserve en cas d'action multiple) et de prévenir les dangers pour les intervenants des forces concourantes. L'effort doit être porté sur la compréhension du risque et sur une réponse opérationnelle graduée, sobre et pragmatique. Il est indispensable d'éviter un effet de saturation sur l'avant du dispositif.

En cas d'évènement terroriste multiple, une juste répartition des moyens est organisée, en proportionnant la réponse sur les sites en fonction du nombre de victimes graves.

La demande de renfort extra départementaux reste une priorité, de CODIS à CODIS avec régularisation via la zone de défense et de sécurité.

Remontée d'information

La remontée d'information rapide et réactive doit être la règle en dépit de l'absence d'une vision globale, précise et recoupée de la situation. La remontée d'information (rapide) est à distinguer des compte-rendus opérationnels connus normalement dans le cadre de la GOC (recoupé, validé).

Ajout de la version 2 :

- Etat de la menace ;
- Adaptation des fiches DTA ;
- Fiche de prise d'alerte ;
- Organisation d'un secrétariat interservices ;
- Evènement NRBC (Annexe ...) ;

Ne pas diffuser

CODIS

Opérateurs CTA CODIS

Tâches

- ✚ Questionner les requérants afin de discriminer la nature de la demande de secours :
 - Rechercher des informations détaillées sur les circonstances (tireurs, victimes, tirs en cours, type d'armes, présence effective ou non des tireurs ou de victimes), notion d'explosion ou de tout évènement particulier anormal) ;
 - Identifier précisément l'adresse de la demande de secours et si plusieurs sites sont concernés simultanément ;
 - Discerner les faux-appels et poser la question : « avez-vous réellement vu des terroristes ou des victimes ? » ;
 - Identifier le caractère NRBC : utiliser la fiche NRBC afin d'identifier les symptômes présentés par les victimes : signes cliniques, odeurs suspectes ;
 - Transmettre les consignes et comportements réflexes de sauvegarde élémentaires aux requérants ou aux témoins "réagir en cas d'attaque terroriste" ;
 - Maintenir le cas échéant et si la charge opérationnelle le permet, un contact avec un ou plusieurs requérants en position délicate.
- ✚ Engager les moyens limités prévus dans la réponse attentat ;
 - 1 CDC, 1 CDG, 1 VSAV, 1 FPT (CSP mixte ou CS Suippes), 1 VPRV ;
- ✚ Informer sans délai les moyens engagés par voie radio de la nature de l'alerte et rappeler les consignes de port de tenue de feu pour tous les personnels ;
 - Présence probable d'un assaillant ;
 - Axes d'accès ;
 - Point de regroupement initial avec les forces de l'ordre ;
- ✚ Basculer les appels « hors attentat » sur un poste dédié (décision du chef de salle) en attendant l'ouverture de la salle de débordement ou la montée en puissance du CTA ;
- ✚ Raccourcir les délais de prise d'appel sur les évènements non urgents ;
- ✚ Ne pas communiquer d'information aux médias ;
- ✚ Rappeler aux CIS les règles de non contact du CODIS ;

Services à prévenir et information de la population

- ✚ Information :
 - Chef de salle CTA ;
- ✚ Services partenaires :
 - SAMU
 - Police / Gendarmerie
 - Mairie / Maire ou son représentant
 - Police municipale (en agglomération)



En cas de situation NRBC ou de suspicion :



Doute ou suspicion caractère NRBC: compléter la **fiche REFLEXE NRBC** (afin d'identifier les symptômes présentés par les victimes : donner les conseils au requérant).

Ne pas diffuser

Chef de salle CTA CODIS

Missions

- ✚ Installer une gestion différenciée des appels « hors attentat » (opérateur dédié) ;
- ✚ Dédier rapidement la fréquence commandement à l'intervention concernée ;
- ✚ S'assurer de l'engagement des premiers moyens adaptés sur l'intervention :
 - 1 CDC, 1 CDG, 1 VSAV, 1 FPT (CSP mixte ou CS Suippes), 1 VPRV ;
- ✚ Rappeler la consigne de port de la tenue de feu pour tous les intervenants (sauf les intervenants GREX) ;
- ✚ Rappeler au CIS les règles de non contact du CODIS ;
- ✚ Renforcer le CTA (chefs de salle, opérateurs ; personnels PATS aux heures ouvrées, personnels d'astreinte heures non ouvrées) ;
- ✚ Veiller au traitement des interventions urgentes courantes (ACR,) ;
- ✚ Limite la réponse opérationnelle courante au stricte nécessaire (limitation des trains de départ renforcé et élément de reconnaissance sur les interventions sans victimes ou degré d'urgence) ;
- ✚ Basculer l'autocom en mode « attentat » ;

Consignes particulières

- ✚ Eviter de perdre du temps pendant les communications téléphoniques (bien briefer les opérateurs) ;
- ✚ Chercher à déceler l'éventuelle implication de personnels du CTA-CODIS dans l'évènement en cours et veiller aux effets de la situation sur les opérateurs (organiser le cas échéant des relèves et des temps de repos) ;
- ✚ Ne pas communiquer d'information aux médias ;

Services à prévenir et information de la population

- ✚ Information :
 - CDG CODIS ;
- ✚ Services partenaires :
 - SAMU ;
 - Police / Gendarmerie ;
 - Mairie / Maire ou son représentant ;
 - Police municipale (en agglomération) ;

Chef de groupe CODIS

Missions

- ✚ S'assurer de l'engagement des premiers moyens adaptés sur l'intervention (GREX) :
 - 1 CDC, 1 CDG, 1 VSAV, 1 FPT (CSP mixte ou CS Suippes), 1 VPRV ;
- ✚ Désigne un point de regroupement entre service pour le GREX, pour une arrivée commune et sécurisée des moyens de secours primo engagés (attente des moyens des forces de police pour une arrivée échelon, force de police puis moyens de secours) ;
- ✚ Désigner un CRM sécurisé à priori, en lien avec le CIC¹ ou le CORG², en proximité du site concerné et y faire stationner les renforts ;
- ✚ Veiller à la montée en puissance du CTA-CODIS (opérateurs) et faire armer le CODIS au niveau CDS :
 - 1 CDS (COS) ;
 - 1 CDC CODIS ;
 - 2 CDG (renseignement, moyen) ;
 - 1 opérateur (glissement du CTA au CODIS) ;
 - 3 officiers de liaison (SAMU, CORG, CIC) ;
 - Chef de colonne en proximité avec le CIC, le CORG et le CRRA 15 ;
 - 1 CDC et un CDG pour activation du COD ;
- ✚ Engager à priori les moyens de renfort 1 au CRM (trains de départ en annexe V) :
 - Renf. 1 : 1 CDC, 1 G SAP, 1 G INC (dont 1 FPT d'un CSP mixte ou du CS Suippes), 1 VPRV, 1 VPMA, 1 VPCS, 1 VRT, 1 G UMD ;
 - Renf. 2 : 1 CDC, 1 G SAP, 1 G INC (dont 1 FPT d'un CSP mixte ou du CS Suippes), 1 VPRV (renfort extra départemental), 1 VPMA, 1 VPCC, 1 VRT ;
 - Renf. 3 : fonction des besoins ;
- ✚ Contacter les CODIS voisins (10, 08, 52, 55, 77) pour demande de renfort immédiat pour couvrir le risque courant - 1 GSAP + 1 GINC + 1 G CDT (1 CDS, 2 CDC, 5 CDG) ;
- ✚ Veiller à la recouverture opérationnelle (en lien avec le chef de salle) ;
- ✚ Renforcer les moyens au CRM en fonction des renseignements renforts 2 et 3 ;
- ✚ Assurer la supervision de l'intervention jusqu'à l'activation du CODIS afin de recentrer le chef de salle sur la gestion du courant et du CTA ;
- ✚ Etre l'interlocuteur privilégié du COS dans l'attente de l'arrivée du CDC puis du CDS ;

Consignes particulières

- ✚ Créer un évènement SINUS³ le cas échéant ;
 - Créer un évènement SINUS ;
 - Engager un CG dédié SINUS ;
 - Informer les services et la préfecture de l'ouverture ;
- ✚ Engager les officiers de liaison dans les services (priorité CIC et CORG puis SAMU) ;

¹ Centre d'information et de commandement de la police nationale ;

² Centre d'opération et de renseignement de la gendarmerie nationale ;

³ Système d'information numérique unique standardisé ;

- Rappeler la dotation en carte d'identité pour accès aux services ;
- Informer les services de l'arrivée des officiers liaisons ;

Faire des points réguliers avec les services partenaires et ensuite directement avec les officiers de liaison (CIC, CORG, SAMU) – reste l'interlocuteur des officiers de liaison pour le CODIS, une fois activé ;

-  Déclencher l'alerte générale dans les CIS (faire mettre les personnels d'astreinte en garde et renforcer le DOP afin de disposer d'un réservoir de force) ;
-  Déclencher l'information de tous les personnels de la chaîne de CDT d'astreinte ou non (tous les CDS, tous les CDC, tous les CDG) ;
 - Demande de retour sur le CIS du secteur concerné par l'évènement ;
 - Rappeler la règle de non auto engagement ;
-  Faire mettre en pré alerte les équipes RCH, RAD et UMD (si non engagées) ;
-  Ne communiquer aucune information aux médias ;
-  Après activation du CODIS soutenir le chef de salle ;
-  TWITTER : Twitter rapidement le message type suivant : **"En raison d'un événement majeur à « », merci de ne pas encombrer les lignes d'urgence 18 et 112 si la demande ne présente pas d'urgence absolue"**

Services et personnes à prévenir

-  Information (voir chaîne d'alerte en annexe) :
 - CDS (qui informe le DDSIS et le DDA par téléphone) ;
 - Chef de centre CTA CODIS (qui informe le chef Opé et adjoint par téléphone) ;
 - Officier santé de permanence (qui informe le médecin-chef) ;
-  Information de la Préfecture :
 - SIDPC ou cadre de permanence (en dehors des heures ouvrables) ;
 - Signaler l'ouverture SINUS le cas échéant ;
-  Information des services partenaires :
 - SAMU ;
 - Police / Gendarmerie ;
 - Mairie / Maire ou son représentant ;
 - Police municipale (en agglomération) ;
-  Information du COZ :
 - Effectuer un CRI⁴ (TPH immédiat) au COZ ;
 - Renseigner un évènement SYNERGI⁵ (dans un deuxième temps) ;
 - Formuler une demande de renfort anticipée si les informations sur la situation le permet (après validation du CDS) ;

Cf annexe sur chaîne d'alerte

⁴ Compte rendu immédiat ;

⁵ Système numérique d'échange, de remontée et de gestion de l'information ;



En cas de situation NRBC ou de suspicion :



En cas d'intervention NRBC, engager les Renf 1 et 2, positionner les moyens au CRM en attente de sécurisation de l'avant ;



Engager un spécialiste de niveau 3 minimum, RCH ou RAD, auprès du COS sur l'avant ;

Ne pas diffuser

Chef de colonne CODIS

Missions

- ✚ Prendre en compte la situation concernée ;
- ✚ S'assurer de l'alerte des membres de la chaîne de commandement (en et hors astreinte) ;
- ✚ Activer le CODIS ;
 - CDG CODIS en soutien ;
 - 2 CDG (renseignement, moyen) ;
 - 1 opérateur du CTA au CODIS ;
- ✚ Dresser un bilan opérationnel consolidé pour le CDS en liaison avec le CDG CODIS ;
 - Etat de la situation, intégrant les informations des officiers de liaison ;
 - Missions réalisées, en cours et à réaliser ;
 - Moyens engagés (moyens et effectifs) ;
- ✚ Rendre compte régulièrement au chef de site ;
- ✚ Faire recueillir les informations des officiers de liaison par le CDG CODIS ;
- ✚ Installer les outils de gestion opérationnelle ;
 - SITAC, OCT, Tableau des moyens, SINUS ;
- ✚ Préparer un message de renseignement pour le COS ;
- ✚ Déployer les moyens du CODIS ;
 - SIG, Synoptique ;
- ✚ Dresser un bilan des moyens disponibles (par CIS) ;
- ✚ Préparer l'accueil des moyens de renfort demandés (extra départementaux) ;
 - 1 GSAP + 1 GINC + 1 G CDT (1 CDS, 2 CDC, 5 CDG) ;
- ✚ Anticiper et soutenir le COS sur l'avant :
 - Analyser la ZI (enjeux, risques, évolutions,) ;
- ✚ Préparer la logistique opérationnelle en liaison avec le CDG moyens ;
 - Accueil des renforts éventuels ;
 - Atelier, nourriture, relève, alimentation ;
- ✚ Se positionner comme une véritable force de proposition pour le CDS CODIS ;
- ✚ Missionner les PAT en renfort via le « correspondant soutien » ;

Services à prévenir

- ✚ Information (voir chaîne d'alerte en annexe) :
 - CDS (qui informe le DDSIS et le DDA par téléphone) ;

Chef de site de permanence

Missions

- ✚ Se rendre au CODIS pour un point de situation avec le CDG CODIS et le CDC CODIS ;
- ✚ Vérifier le déclenchement de la chaîne de commandement :
 - Activation du CODIS ;
 - Rappel des personnels (CDC, CDG, opérateurs, PAT) ;
- ✚ Vérifier la demande de renfort extra départementale :
 - 1 GSAP + 1 GINC + 1 G CDT (1 CDS, 2 CDC, 5 CDG) ;
- ✚ Informer et renseigner le Directeur de Permanence (information mutuelle entre le DDSIS et le DDA) ;
- ✚ Valider ou finaliser un bilan opérationnel consolidé sur proposition du CDC CODIS et en rendre compte au DDSIS et au DDA :
 - Etat de la situation intégrant les informations des officiers de liaison ;
 - Missions réalisées, en cours et à réaliser ;
 - Moyens engagés (moyens et effectifs) ;
- ✚ Rappeler les consignes opérationnelles d'engagement (sécurité, collaboration force de sécurité, zonage, sur attentats, NRBCe) ;
- ✚ Valider la logistique du dispositif opérationnel :
 - Soutien atelier ;
 - Soutien alimentaire des personnels ;
 - Soutien sanitaire ;
 - Accueil des renforts extérieurs ;
 - Relèves ;
- ✚ Engager la réflexion sur l'anticipation opérationnelle avec le CDC CODIS :
 - Lister les situations envisageables (SI avec SE à T+2, T+4, T+6) ;
 - Préparation des DTA⁶ ;
- ✚ Préparer un point de situation pour le COGIC et veiller au renseignement du portail ORSEC ;
- ✚ Recueillir les attentes du COS ;
- ✚ S'engager sur l'avant le cas échéant après validation du directeur de permanence (délègue la gestion du CODIS au CDC en attendant l'arrivée d'un CDS) ;
- ✚ En cas d'engagement, faire rappeler un CDS au CODIS ;

Services à prévenir

- ✚ Information de la Préfecture :
 - **Sous préfet de permanence averti par le DDSIS ou le DDA ;**

⁶ Différentes tâches à accomplir ;

DD SIS et/ou DDA (directeur de permanence)

Missions

-  Contacter le sous-préfet de permanence et/ou le préfet pour un compte rendu ;
-  Selon la situation et la volonté du DOS, se rendre au CODIS, sur site, au PC autorités, au PCO ou au COD ;
-  Contacter le COGIC (01 45 64 46 46) pour un compte rendu immédiat (CRI) – ligne de secours COGIC 01 44 56 96 76 ;
-  Etre l'interlocuteur unique des autorités ;

AVANT

Primo intervenants (CDG et CDC)

Moyens premier départ

- ✚ 1^{er} départ : 1 CDC, 1 CDG, 1 VSAV, 1 FPT (CSP mixte ou CS Suippes), 1 VPRV ;

Moyens supplémentaires au CRM, à la diligence du CDG CODIS

Trains de départ en annexe V :

- ✚ Renf. niveau 1 : 1 CDC, 1 G SAP, 1 G INC (dont 1 FPT d'un CSP mixte ou du CS Suippes), 1 VPRV, 1 VPMA, 1 VRT, 1 VPCS, 1 G UMD ;
- ✚ Renf. niveau 2 : 1 CDC, 1 G SAP, 1 G INC (dont 1 FPT d'un CSP mixte ou du CS Suippes), 1 VPRV (renfort extra départemental), 1 VPMA, 1 VRT, 1 VPCC ;
- ✚ Renf. niveau 3 : fonction des besoins ;

Missions

- ✚ Tous moyens :
 - S'équiper en tenue de feu complète (sauf les intervenants GREX) ;
- ✚ 1^{er} départ (CDG et CDC) :
 - Se rendre à l'adresse indiquée ;
 - Stationner les engins en sécurité, avec possibilité de repli ;
 - Sensibiliser les personnels à la sécurité (risques balistiques et pyrotechniques) et au repli éventuel ;
 - Contacter rapidement le CO police ou gendarmerie ;
 - Valider l'accès à la zone ;
 - Envisager la protection des secours ;
 - Engager un minimum de personnel pour la reconnaissance sous protection balistique si possible
- ✚ Renforts :
 - Se stationner au CRM indiqué par le CODIS ;
 - Attendre un ordre d'engagement du CODIS ou du CDC de l'avant ;

Prise en charge des victimes

- ✚ Appliquer le « damage control » et le secourisme de l'avant ;
- ✚ Anticiper la notion de NOVI (PRV, PMA, PRI, CADI⁷, ...) en lien avec le CO⁸ police ou gendarmerie pour le zonage de l'intervention ;
- ✚ Limiter le risque de sur attentats (pour les impliqués valides) :
 - Regroupement des victimes à la voix à distance dans la zone contrôlée, demande d'ouverture des vêtements par les forces de police (risque de ceinture explosive) ;

⁷ Centre d'accueil des impliqués ;

⁸ Centre opérationnel ;

GOC (1^{er} CDG et 1^{er} CDC)

En absence des forces de l'ordre :

-  Rester en retrait et chercher un site adapté comme PRV ;
-  Fait effectuer les gestes de secourisme ou de survie (pose de garrot, secourisme de l'avant) sur les victimes qui viennent au secours ;
-  Prépare et anticipe le dispositif d'extraction ;

En présence des forces de l'ordre :

-  Etablir un contact rapide avec le CO police ou gendarmerie ;
 - Contrôler la sécurisation de la zone ;
 - Se faire confirmer la possibilité d'extraire les premières victimes ;
-  Analyser la zone d'intervention (victimes à terre, notion de NRBC ou non, emplacement et présence du ou des tireurs, gestion des personnes venant à leur rencontre, risque d'évolution du/des risques : explosions, véhicules, incendies...) ;
-  Rendre compte au CODIS immédiatement en précisant la nature de l'évènement et le nombre de victimes même approximativement, par un message d'ambiance puis par des messages de situation toutes les 10 à 15 minutes ;
 - De quoi s'agit-il ? Comment se caractérise la menace ?
 - Est-elle encore présente ? Vers où semble-t-elle se diriger ?
 - Volume estimé de victimes, nombre d'UA ;
 - Forces présentes et actions engagées ;
-  Précise au plus tôt la zone d'exclusion retenue ou installée, sous forme schématique afin de renseigner les moyens engagés en renfort sur l'avant depuis le CRM et transmet des points sécuritaires réguliers au CODIS ;
-  Engager vers l'avant, uniquement en cas de besoin et si la situation est sécurisée, les moyens complémentaires en provenance du CRM (après concertation avec les forces de police) ; (VPRV, VRT, ...) ;
-  Rappelle régulièrement aux forces menantes, la nécessité en cas de sécurisation de la zone, de procéder aux évacuations et à l'extraction des victimes les plus accessibles ;
-  Faire procéder à l'extraction des victimes ;
 - Faire procéder à la protection balistique des personnels d'extraction le cas échéant (VPRV au CRM) ;
 - Faire procéder à la pose des bracelets SINUS au PRV ;
 - Rappeler les règles de déplacement à couvert (mobiliers urbains, écran) ;
 - Ne pas s'exposer inutilement ;
 - Effort porté sur les victimes sauvables et directement accessibles ;
 - Disposer les victimes à couvert (angle de rue, mobilier) ;
 - Contrôler l'absence d'un piège avant l'arrivée au PRV (ceinture explosive, arme) ;

- ✚ Installer un PRV en zone sécurisée après concertation avec le COPG ;
 - Tenir compte du risque de sur attentats et d'attentats multiples (zone close et facilement sécurisable par les services de police, zone protégée des tirs et projections en cas d'explosion) ;
 - Emplacement du PRV : Accessible, Proximité, Sécurité, Ergonomie, Evolutivité ;
- ✚ Prévoir, dès que possible des zones de repli, pour les intervenants et les victimes ;
- ✚ Rendre compte au CODIS par des comptes-rendus opérationnels toutes les 10 à 15 minutes ;

Eléments importants

- ✚ Sensibiliser les intervenants sur le risque de sur attentat et sur la nature des risques encourus ;
- ✚ Demander une vigilance des personnels sur l'avant et encourager les signalements aux forces de l'ordre le cas échéant ;



En cas de situation NRBC ou de suspicion :

S'équiper en tenue adaptée aux risques :

- ✚ 1^{er} FPT : tenue de feu/ARF (mise en place d'un périmètre de sécurité et d'un PEV)
- ✚ Autres FPT, VLMS, UMD, CDG : type 3 +ARF
- ✚ VRT : le niveau de protection peut être supérieur (entrée en zone d'exclusion)
- ✚ VSAV, VPCC : tenue F1 (reste en zone de soutien).

Adapter les modalités d'arrivée SLL :

- ✚ Stationner à 100 m à priori
- ✚ Arrivée au vent

Engagement vers l'avant :

- ✚ des binômes du premier FPT en tenue de feu et ARI pour :
 - Réalisation du premier périmètre de sécurité en concertation avec COPG,
 - Mise en place d'un PEV1 asymptomatiques valides gestion à distance des victimes.
- ✚ des binômes des autres FPT en tenue de type 3 et ARF pour :
 - Mise en place d'un PEV2 (symptomatiques valides)
 - Extraction des victimes invalides et mise en place d'un PEV3

Prise en charge des victimes :

- ✚ Asymptomatiques avec gestion à distance par FPT 1 en tenue de feu/ARF : demande de regroupement à l'écart au niveau d'un PEV1 et de déshabillage de la première couche (voire + pour visualiser le port de ceinture explosive si situation à risque).
- ✚ Symptomatiques valides par FPT2 en tenue de type 3 et ARF : regroupement à l'écart au niveau d'un PEV2 et de déshabillage de la première couche (voire + pour visualiser le port de ceinture explosive si situation à risque) et réalisation des premiers gestes de secourisme de l'avant.
- ✚ Invalides par FPT3 en tenue de type 3 et ARF : extraction de la zone d'exclusion vers un PEV3 et de déshabillage de la première couche (voire + pour visualiser le port de ceinture explosive si situation à risque) et réalisation des premiers gestes de secourisme de l'avant.

Au niveau du PRV, en tenue de type 3 et ARF, réalisation de :

- ✚ Décontamination d'urgence (protection des VAS, déshabillage de la première couche de vêtements),
 - ✚ Tri secouriste,
 - ✚ Premiers gestes de secourisme de l'avant,
 - ✚ Tri médical (permettant la priorisation d'une éventuelle décontamination approfondie et l'arrivée au PMA),
 - ✚ Médicalisation de l'avant (antidotes, médicaments d'urgence) nécessitant une logistique pharmaceutique adaptée.
-
- ✚ Sensibiliser les intervenants sur les risques de transfert de contamination
 - ✚ Sensibiliser les intervenants sur les messages à apporter aux victimes sur son cheminement et ce qui l'attend au sein de l'organisation NRBCE-NOVI **cf FICHE INFO VICTIMES**

Les éventuelles réponses à apporter aux victimes (récupération des effets personnels, apparition possible d'éventuels symptômes différés en fonction du toxique et la démarche à suivre, ...)

Chef de groupe « Groupe Extraction »

Officier expérimenté, CDG en priorité d'un CSP mixte ou du CS Suippes.

Missions

- ✚ Constituer le « Groupe de Reconnaissance d'Extraction et de Sauvetage » avec les moyens primo engagés (FPT) ;
- ✚ Faire équiper les personnels des équipements de protection balistique ;
- ✚ Etablir un contact rapide avec l'officier de liaison SP au PCOIS⁹ ou un correspondant COIS (chef tactique de l'unité d'intervention) ;
- ✚ Se faire confirmer la possibilité d'accéder au point d'extraction des victimes (PEV) et vérifier la protection des binômes installée par les forces de police ;
- ✚ Après avoir effectué un tri des victimes dans le nid de victimes et fait réaliser les premiers gestes de survie, fait extraire les victimes des points d'extraction des victimes (PEV¹⁰) vers les points de regroupement des victimes (PRV) ;
- ✚ Limiter le risque de sur attentats (pour les impliqués valides) :
 - Regroupement des victimes à la voix à distance dans la zone contrôlée, demande d'ouverture des vêtements par les forces de police (risque de ceinture explosive) ;
- ✚ Engager un minimum de personnel, si la zone n'est pas complètement sécurisée ;
- ✚ Contrôler régulièrement l'état physique et psychologique des secouristes (mobilisation tournante, remplacement régulier, période de repos) ;

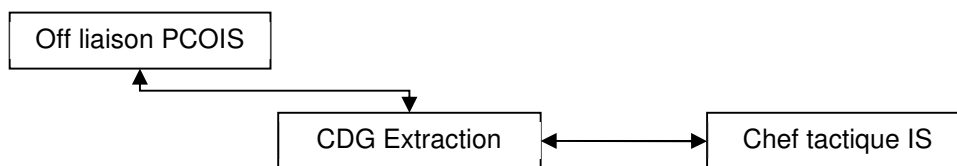
Eléments importants

- ✚ Risque de sur attentat ;
- ✚ Moyens de secours au ordre des forces de police et du COIS ;
- ✚ Le zonage est mobile, adaptable et évolutif, à la diligence des forces de police ;
- ✚ Coordination impérative avec le chef tactique des unités des forces de l'ordre présentes ;
- ✚ Repli des forces de sécurité = repli des moyens d'extraction ;
- ✚ Extraction menée de manière déterminée (réactivité des extractions, rapidité et fluidité) ;

⁹ Poste de commandement du commandant des opérations d'intervention spécialisée ;

¹⁰ Point d'extraction des victimes ;

Liens hiérarchiques (voir organisation globale en annexe)



En cas de situation NRBC ou de suspicion :

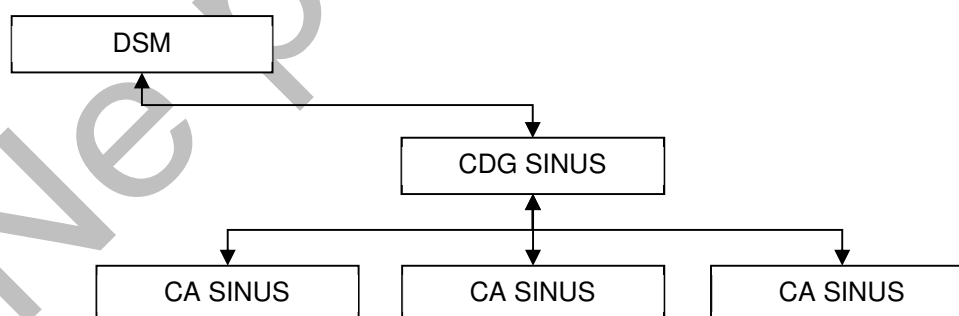
- + Extraire les victimes du sinistre vers le PEV3 puis vers le PRV :
 - Faire procéder à la décontamination d'urgence,
 - Faire procéder au tri secouriste,
 - Faire procéder aux gestes de survie
 - En lien avec le médecin PRV, faire procéder :
 - Au tri médical,
 - A la médicalisation de l'avant.
- + Faire poser les bracelets SINUS,
- + Limiter le risque de transfert de contamination.

Chef de groupe SINUS

Missions

- ✚ **CDG ARCSINUS PRV :**
 - Installe un poste ARCSINUS au niveau du secrétariat d'entrée du PRV ;
 - Désigne un chef d'agrès pour l'assister ;
 - S'assure de la pose d'un bracelet et d'une fiche intermédiaire à chaque victime arrivant au PRV ;
 - Crée les fiches informatiques de chaque victime dans ARCSINUS ;
 - Renseigne les premières informations (catégorisation et identité déclarative si possible) ;
 - Envoie régulièrement les données.
- ✚ **CDG PRIMO PRV :**
 - Installe un poste au niveau du secrétariat de sortie du PRV et se connecte au portail SINUS ;
 - A l'évacuation d'une victime UA vers un CH, récupère la fiche navette ;
 - Renseigne les informations (confirmation de la catégorie, identité si pas renseignée à l'entrée, destination et vecteur de transport) ;
 - Pour les victimes UR transférées au PMA, laisse la fiche navette avec la victime.
- ✚ **CDG PRIMO PMA :**
 - Installe un poste au niveau du secrétariat de sortie du PMA et se connecte au portail SINUS ;
 - A l'évacuation d'une victime UR vers un CH, récupère la fiche navette ;
 - Renseigne les informations (catégorie et identité si pas renseignée à l'entrée, destination et vecteur de transport) ;
- ✚ **CDG PRIMO PRI :**
 - Installe un poste au niveau du PRI et se connecte au portail SINUS ;
 - S'assure que chaque impliqué soit équipé d'un bracelet ou en pose un le cas échéant ;
 - Collecte et renseigne dans SINUS les informations de chaque impliqué.

Liens hiérarchiques (voir organisation globale en annexe)



Chef de groupe CRM

Si CDG disponible à défaut mission assurée par le CDC des Renf. niveau 1 / niveau 2

Missions

- ✚ S'assurer de la sécurisation du CRM (police et/ou vigilance de SP) ;
- ✚ Désigner un adjoint et accueillir les moyens au CRM ;
- ✚ Rappeler les règles de non contact du CODIS ;
- ✚ Dresser un état des moyens au CRM ;
 - Arrivée SLL ;
 - Effectif en personnel ;
 - Capacité opérationnelle ;
- ✚ Conserver les moyens au CRM et les engager en cas de demande du COS / CODIS ou du PC (PCC ou PCS) ;
- ✚ Installer la logistique du CRM ;
 - Alimentation des personnels ;
 - Zone de repos et zone de briefing ;
 - SSO en base arrière ;
- ✚ Veiller le canal de communication entre le CODIS (officier moyen) et CRM ou le PC et CRM ;
- ✚ Réaliser un briefing régulier des CA et des CDG ;
- ✚ Réaliser un compte rendu au CODIS ou au PC le cas échéant ;

Base arrière du CRM

CSPR le plus proche ;

- ✚ Installer une logistique de reconditionnement des engins et le soutien mécanique ;
 - Alimentation en eau ;
 - Réserve de tuyaux et matériels incendie ;
 - Stock d'approche PUI (O2, brancards, consommables) ;
 - Zone de nettoyage des engins (VSAV notamment) ;



En cas de situation NRBC ou de suspicion :

- ✚ Profitant du temps d'attente au CRM, les personnels qui seront engagés ultérieurement en ZC revêtent une tenue de type 3-ARF.
- ✚ Le personnel participant à la logistique pharmaceutique de niveau 2 sera rapidement engagé en ZS proche du futur emplacement du PMA. Cela permettra une mise à disposition des médicaments et antidotes au plus tôt au PRV pour la médicalisation de l'avant.

Officiers de liaison interservices

Officiers de liaison : Chef de colonne à minima

Missions (CIC, CORG, CRRA)

- ✚ Sur demande du CDG CODIS, se rendre au CIC et CORG puis au CRRA (ordre de priorité) – 3 chefs de colonne distincts ;
- ✚ Assurer la liaison entre le CODIS et les services partenaires ;
- ✚ Rester en lien permanent avec le CDG CODIS ;
- ✚ Collecter toutes les informations intéressant les secours (respecter impérativement la confidentialité attendue par le service hôte) ;
- ✚ Transmettre les informations au CDG CODIS en veillant à ne pas perturber le fonctionnement du service hôte (oreillette, TPH, ...) ;
- ✚ Proposer les moyens du SDIS pour différentes missions ;
 - Unités spécialisés (RCH, RAD, GRIMP, PLG,...) ;
 - Moyens spécifiques (couverture sanitaire, MEA,...) ;
- ✚ Dès activation des PC des services sur l'avant, les officiers positionnés au CIC et au CORG regagnent le PCOPG et le PCOIS ;

Missions (PCOPG)

- ✚ Réaliser des comptes rendus temps réel au COS ;
- ✚ Rendre compte sans délai de la modification du zonage au COS ;
- ✚ S'assurer de la sécurisation de la zone de soutien et de la zone contrôlée ;
- ✚ S'assurer de la sécurisation des DZ ;
- ✚ Faciliter les norias d'évacuation en lien avec les forces de l'ordre ;

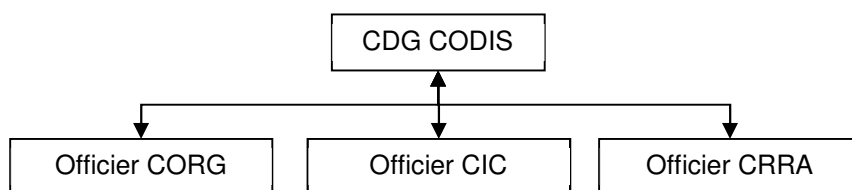
Missions (PCCOIS et PCOPG)

- ✚ Réaliser des comptes rendus temps réel au COS ;
- ✚ Rendre compte sans délai de la modification du zonage au COS ;
- ✚ S'assurer de la sécurisation du ou des corridors d'extraction et en informer le CDG Extraction et le COS ;
- ✚ Informer le CDG Extraction des possibilités d'engagement et en cas de demande de repli ;

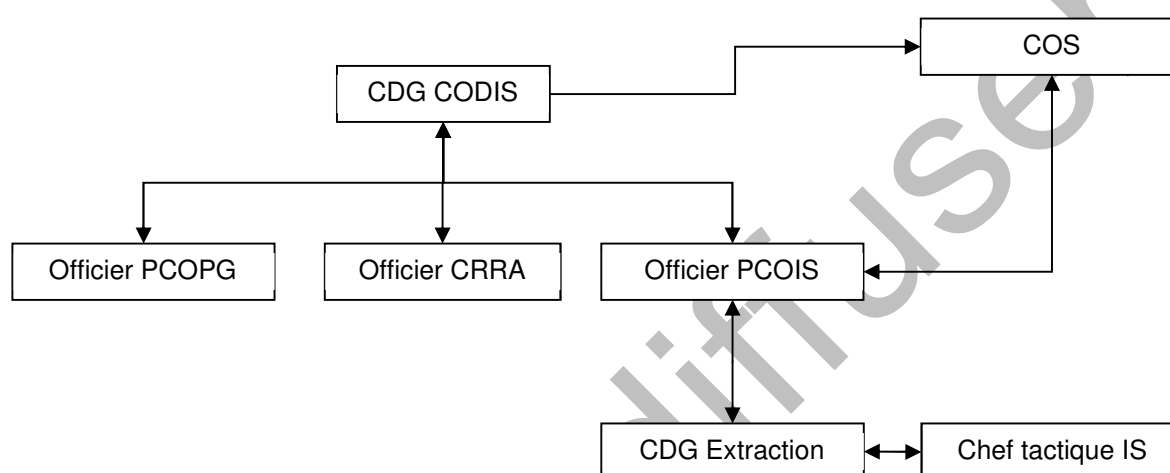
Consignes particulières

- ✚ Se munir de sa carte d'identité ;
- ✚ Se présenter au responsable du site ;
- ✚ Informer le CODIS de l'arrivée sur site du numéro de téléphone fixe de contact s'il existe ;

Liens de CR des officiers sur les CO (voir organisation globale en annexe)



Liens de CR dans les PCO (voir organisation globale en annexe)



COS

- + Recueillir les informations auprès du CODIS ;
- + Prendre effectivement le COS dès l'arrivée sur les lieux ;
- + Rappeler les règles de sécurité pour l'engagement à tous les CDC et CDG ;
 - Rappeler que la zone d'exclusion est interdite aux SP ;
 - Identifier les corridors d'extraction ;
- + Prendre contact avec le COPG¹¹ et le COIS ;
 - Demander la sécurisation des secours ;
 - Dénommer de manière commune les sites et lieux concernés (vocabulaire unifié) ;
 - Définir et modifier si besoin le positionnement des PRV ;
 - Solliciter le dégagement des axes d'évacuation vers les hôpitaux ;
- + Etablir un point de situation avec l'officier de liaison du PCOIS (CDC PCOIS) ;
- + Intégrer le dispositif de secours dans le zonage (exclusion, contrôlé et soutien) :
 - Installer les moyens en zone de soutien ;
 - Engager les moyens du CRM vers l'avant le cas échéant ;
- + Encourager le DOS à la sécurisation du dispositif de secours et des dispositifs de commandement (Recours à SENTINELLE ou autres forces) ;
- + En cas d'identification d'une composante NRBC, réaliser le zonage de la zone d'exclusion avec le soutien des forces de l'ordre en tenant compte du risque d'explosion (avec le déminage) voir annexe NRBC N° 8 ;
- + Installer ou adapter le dispositif d'extraction des victimes ;
 - Désigner un CDG Extraction expérimenté ;
 - Faire équiper les personnels de la protection balistique ;
 - S'assurer de la protection et de la sécurisation des personnels intervenants ;
- + Installer la réponse NOVI prévue dans le dispositif ORSEC NOVI ;
 - Désigner un DSM ;
 - Désigner un DSI ;
- + Solliciter immédiatement le recours à des moyens aériens (évacuation, noria) ;
 - Faire identifier les DZ possibles (nombreux hélicoptères) par le PCS ou le CODIS (zone de 30 m sur 30 m entièrement dégagée, sans obstacle d'une hauteur supérieure à 10 m dans un rayon de 100 m autour de la zone de pose) ;
- + Installer l'évacuation des victimes directement des PRV ou du PMA vers les CH en lien avec le DSM ;
 - L'évacuation des UA dans les 30 minutes doit représenter un objectif, tout comme la stabilisation des UR sur le PRV doit être envisagée ;
- + Adresser des comptes rendus très réguliers au CODIS ;
- + Recueillir les attentes du DDSIS et du DDA (qui sont en relation directe avec le DOS) ;

¹¹ Poste de commandement du commandant des opérations de police ou de gendarmerie ;

Officier santé de permanence départementale

Missions :

- ✚ Informer le médecin-chef de la situation ;
- ✚ Informer les autres officiers du SSSM participant à la permanence santé départementale et leur transmettre les consignes du médecin-chef ;
- ✚ Assurer le rappel des personnels du SSSM (SPV, SPP et PAT) en utilisant le logiciel « Contact Everyone » ;
- ✚ Sur ordre du COS se rend soit :
 - Prioritairement au CTA-CODIS ;
 - au PC de site (il informe le membre participant à la permanence santé départementale désigné par le médecin-chef pour se rendre au CTA-CODIS) ;
- ✚ Au CTA-CODIS :
 - Tenir à jour le tableau des personnels de santé engagés ;
 - Soutenir le CDG CODIS pour le suivi du bilan des victimes sur SINUS ;
 - Transmettre directement les besoins en matériels médico-secouristes et oxygène au coordinateur de soutien ;
 - Participer à l'anticipation pour :
 - le recensement des besoins en matériels médico-secouristes et oxygène ;
 - Le repotage des PRV et PMA ;
 - la relève des personnels du SSSM ;
 - la mise en place du soutien psychologique des personnels à chaud.
- ✚ Au PC de site :
 - Assurer la fonction d'officier santé adjoint du DSM ;
- ✚ Assurer les missions prévues dans la fiche « Liaison DSM » du dispositif ORSEC nombreuses victimes départemental ;

DSM

Le premier médecin sur place réalise en priorité (SAMU ou SDIS) :

-  Prendre immédiatement contact avec le COS pour définir conjointement la manœuvre de santé (gréement du PRV, PMA, installation des norias, demande de renfort médicaux, ...) ;
-  Effectuer rapidement un bilan médical d'ambiance (nombre de victime, état, catégorisation) ;
-  Assurer la fonction de DSM jusqu'à l'arrivée du DSM ;
-  Diriger la manœuvre de santé sous les ordres du COS ;
 - Triage des victimes ;
 - Gestions de moyens médicaux ;
 - Coordonner les gestes de survie réalisés par les secouristes pour les EU et UA ;
-  Dimensionner les besoins en matière d'évacuation et renseigner le COS ;
-  Débuter les évacuations des EU et UA dès que possible en lien avec la régulation médicale ;

Un effort majeur est à réaliser sur :

-  Le dimensionnement du nombre d'EU et UA ;
-  La recherche active des sites d'évacuation possible en lien avec la régulation ;
-  Le dimensionnement anticipé du dispositif d'évacuation ;

DIRECTION DEPARTEMENTALE

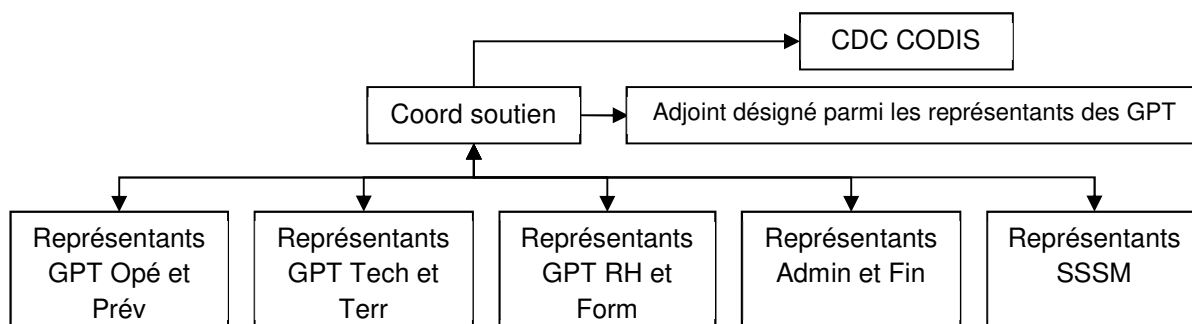
Coordinateur du soutien

Coordinateur du soutien : Chef opération ou son adjoint

Missions :

- ✚ Etablir un lien avec le CDC CODIS en vue du soutien global du dispositif ;
- ✚ S'installer comme interlocuteur des représentants des groupements de la DDSIS ;
- ✚ Organiser l'accès à la direction pour les personnels concourant au soutien et s'assurer de la sécurisation du site ;
- ✚ Mobiliser tous les représentants des groupements afin qu'ils apportent leur soutien à la réponse opérationnelle ;
 - Rappeler les personnels volontaires et disponibles de tous les services ;
 - Etablir un état des personnels disponibles ;
 - Collecter les soutiens « métier » (dans le champ de compétence des agents) ;
 - Collecter le soutien « hors métier » pour les personnels disponibles ;
- ✚ Désigner un adjoint parmi les représentants des groupements ;
- ✚ Transmettre régulièrement aux représentants des groupements des informations sur la situation opérationnelle ;
- ✚ Organiser la répartition des tâches dans le cadre de l'organigramme du SDIS en fonction des besoins émanant du CODIS et des CIS (soutien administratif, logistique matériel et technique, radio et communication, moyens de logistique, service de santé, ...) ;
- ✚ Faire préparer le site de la direction pour une présence de longue durée le cas échéant ;
 - Logistique ;
 - Repos des agents ;
 - Couchage ;
 - Alimentation et nourriture ;
- ✚ Anticiper les relèves des personnels présents ;
 - Relève courte et fonction de la mission ;
- ✚ Préparer l'accueil éventuel de renforts extérieurs ;
 - Point de transit avant CRM ;
 - Stationnement des engins ;
 - Accueil de personnel et briefing ;

Liens hiérarchiques (voir organisation globale en annexe)



Représentants des groupements de la DDSIS

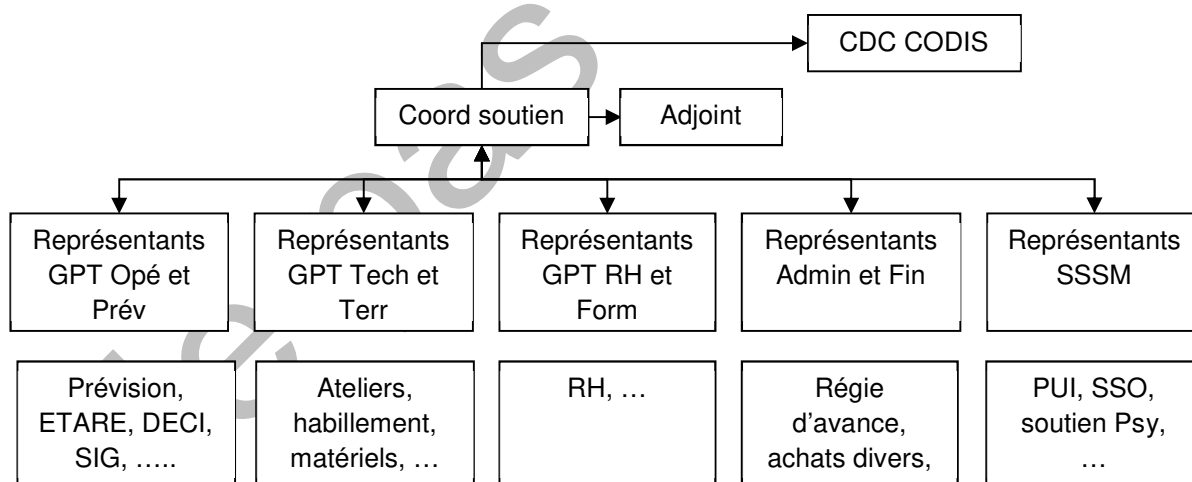
Missions :

- ✚ Regagner la DDSIS sans délai après l'alerte ;
- ✚ Se mettre à la disposition du coordinateur du soutien et de son adjoint ;
- ✚ Mobiliser tous les personnels de son groupement (PATs, SPP) afin qu'ils apportent leur soutien à la réponse opérationnelle ;
 - Rappeler les personnels volontaires et disponibles de tous les services ;
 - Etablir un état des personnels disponibles ;
- ✚ Organiser le soutien « métier » relevant de son groupement et proposer la disponibilité des personnels restant ;
- ✚ Prendre en compte d'autres missions le cas échéant ;
- ✚ Engager une réflexion d'anticipation en vue de soutenir la réponse opérationnelle ;
- ✚ Réaliser des compte rendus réguliers au coordinateur du soutien ou à son adjoint ;

Les tâches de soutien peuvent concernées (non exhaustif) :

- Appui administratif ;
- Soutien sanitaire ;
- Soutien technique (MDC, Ateliers, Petits matériels, Habillement, PUI, ...) ;
- Soutien logistique de l'avant (alimentation des personnels) ;

Liens hiérarchiques (voir organisation globale en annexe)



Renfort PAT

Rappel effectué par SMS ou TPH

Missions :

-  Tous les personnels PATS volontaires concourent à la réponse opérationnelle en soutien des personnels intervenants ;

Voir annuaire en annexe.

Ne pas diffuser

CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Chef de garde – Chef de CIS

Ne pas contacter le cta-codis 51 (attendre que le cta-codis 51 vous contacte)

Missions :

- + Renforcer les effectifs du CIS et les accueillir ;
- + Informer les agents de la situation ;
- + Rappeler la règle de non auto engagement de la chaîne de commandement et des chefs de centre
- + Veiller à maintenir son CIS en disponibilité maximale (engins, matériels et personnels) ;
- + Préparer l'accueil éventuel d'un CRM ou de renfort extérieur ;
- + Rappeler les règles et consignes de sécurité et de communication (interdite) ;

Tous les personnels engagés sur l'intervention, en renfort ou en reconstitution, devront se munir de leur tenue de feu (s'assurer avant l'engagement que la tenue est complète)

Tâches à accomplir :

- + Réaliser un état de l'effectif présent et disponible au CIS ;
 - o Remplir le DOP¹² en conséquence ;
 - o Placer l'ensemble du personnel d'astreinte et en dispo en garde en caserne ;
 - o Prendre en compte les effectifs transmis par les UO du secteur ;
- + Armer les engins judicieusement (les plus jeunes/les moins expérimentés resteront en soutien) ;
- + Rappeler le respect des points de transit et du CRM ;
- + Rappeler aux moyens engagés de limiter les communications radios et téléphoniques avec le CTA-CODIS lors de l'engagement des engins et lors des interventions courantes ;
- + Traiter les interventions courantes (sans demande de renfort et simples) localement (les messages peuvent être saisis sur le portail web des CIS) ;
- + Rappeler au personnel de limiter l'utilisation du portail web et de ICome¹³ ou myStart afin de conserver de la ressource informatique au CTA-CODIS 51 ;
- + Anticiper la logistique, relèves, repos des agents, couchages, alimentation ;

¹² Dispositif opérationnel permanent ;

¹³ Applications mobiles START ;

UO avec bip

Ne pas contacter le cta-codis 51 (attendre que le cta-codis 51 vous contacte)

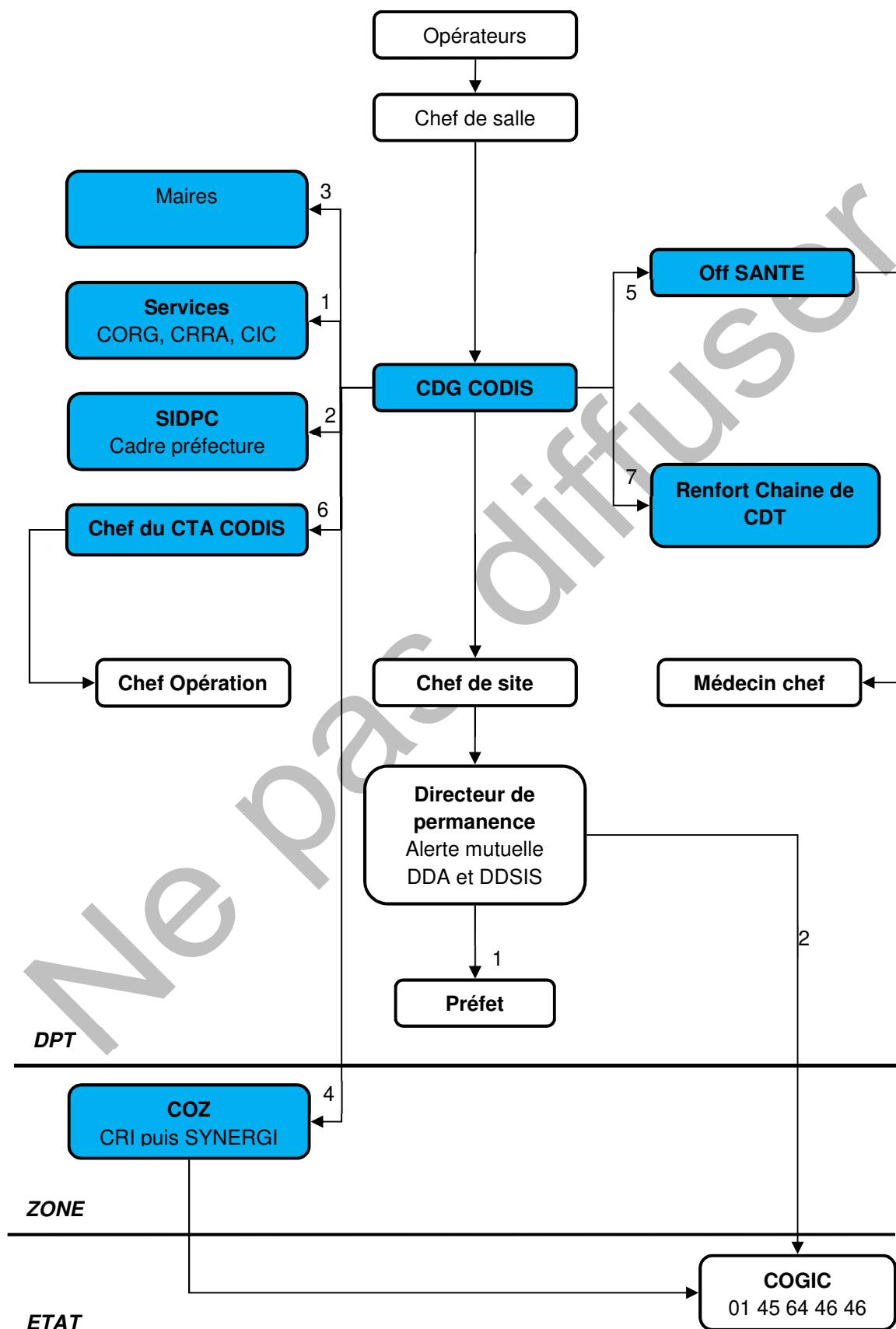
Missions :

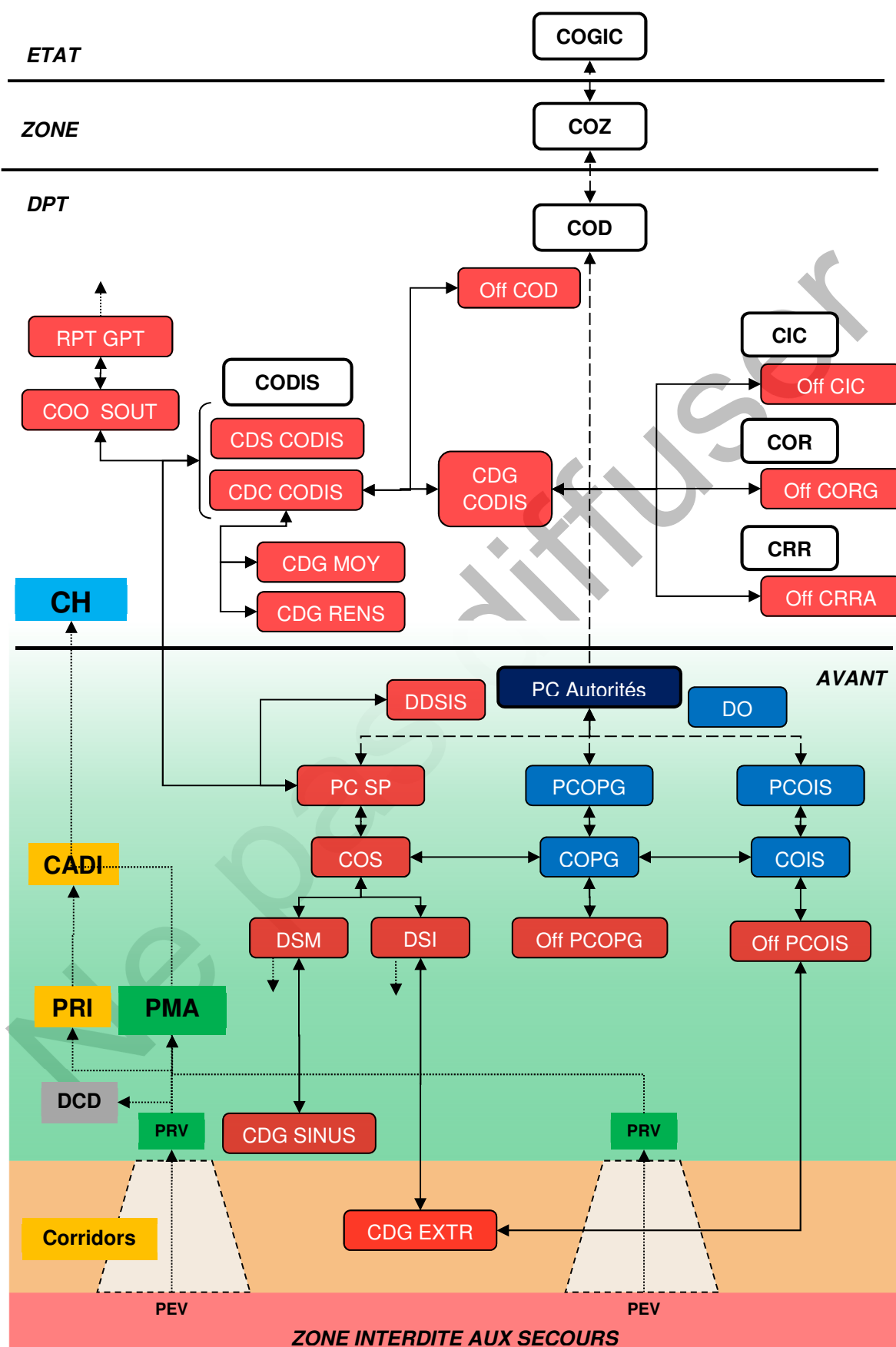
- + Rejoindre son unité de rattachement ;
- + Répertorier les moyens de l'unité pouvant être mis à disposition à la demande du centre de secours de rattachement ;
- + Anticiper sur la logistique devant être prise en compte par les personnels de l'unité :
 - o Vêtements adaptés aux conditions météo ;
 - o Logistique alimentaire ;
 - o Moyens de communication ;
- + Prendre contact avec le centre de secours de rattachement pour prise en compte d'une mission ;

Tous les personnels engagés sur l'intervention, en renfort ou en reconstitution, devront se munir de leur tenue de feu (s'assurer avant l'engagement que la tenue est complète)

ANNEXE

I Chaîne d'alerte



[↗ retour au sommaire](#)

The diagram illustrates the organizational structure of the French National Gendarmerie, organized into three main horizontal zones: **ETAT** (State), **ZONE** (Zone), and **DPT** (Department).

ETAT (State):

- COGIC** (Commissariat Général à l'Égalité du Territoire) is at the top, connected to **COZ** (Commissariat Général à l'Organisation de la Zone) by a double-headed arrow.

ZONE (Zone):

- COZ** is connected to **CO** (Commissariat de l'Organisation) by a double-headed arrow.
- CO** is connected to **Cellule SDIS**, **Cellule PN**, **Cellule GN**, and **Cellule SAMU-ARS** by arrows.
- Cellule SDIS** is connected to **COZ** by a double-headed arrow.
- Cellule PN** is connected to **COZ** by a double-headed arrow.
- Cellule GN** is connected to **COZ** by a double-headed arrow.
- Cellule SAMU-ARS** is connected to **COZ** by a double-headed arrow.
- COZ** is connected to **COZIS** (Commissariat de l'Organisation de la Zone Interdite aux Secours) by a double-headed arrow.
- COZIS** is connected to **CIC** (Commissariat de l'Intervention de la Zone Interdite aux Secours) by a double-headed arrow.
- COZIS** is connected to **CORG** (Commissariat de l'Organisation de la Zone Interdite aux Secours) by a double-headed arrow.
- COZIS** is connected to **CRRA** (Commissariat de la Recherche et de la Réponse d'Urgence) by a double-headed arrow.

DPT (Department):

- CO** is connected to **DO** (Commissariat de l'Organisation) by a double-headed arrow.
- CO** is connected to **PC Autorités** (Commissariat de la Police des Autorités) by a double-headed arrow.
- CO** is connected to **DDIS** (Commissariat de la Direction de la Zone Interdite aux Secours) by a double-headed arrow.
- CO** is connected to **PCOPG COPG** (Commissariat de la Police de l'Organisation de la Zone Interdite aux Secours) by a double-headed arrow.
- CO** is connected to **PCOIS COIS** (Commissariat de la Police de l'Organisation de la Zone Interdite aux Secours) by a double-headed arrow.
- CO** is connected to **PC SP COS** (Commissariat de la Police de la Sécurité de la Zone Interdite aux Secours) by a double-headed arrow.
- CO** is connected to **Off PCOI** (Officier de la Police de la Zone Interdite aux Secours) by a double-headed arrow.
- CO** is connected to **DSI** (Commissariat de la Direction de la Zone Interdite aux Secours) by a double-headed arrow.
- CO** is connected to **DSM** (Commissariat de la Direction de la Zone Interdite aux Secours) by a double-headed arrow.
- CO** is connected to **SAMU** (Service d'Aide Médicale Urgente) by a double-headed arrow.
- CO** is connected to **PMA** (Poste Médical d'Accueil) by a double-headed arrow.
- CO** is connected to **CADI** (Commissariat de la Direction de la Zone Interdite aux Secours) by a double-headed arrow.
- CO** is connected to **MORGUE** (Morgue) by a double-headed arrow.
- CO** is connected to **PRV** (Commissariat de la Police de la Zone Interdite aux Secours) by a double-headed arrow.
- CO** is connected to **PRV** (Commissariat de la Police de la Zone Interdite aux Secours) by a double-headed arrow.
- CO** is connected to **Off tactique** (Officier tactique) by a double-headed arrow.
- CO** is connected to **CDG Extraction** (Commissariat de la Direction de la Zone Interdite aux Secours) by a double-headed arrow.

AVANT (Before):

- DO** is connected to **PC Autorités** by a double-headed arrow.
- DDIS** is connected to **PC Autorités** by a double-headed arrow.
- PCOPG COPG** is connected to **PCOIS COIS** by a double-headed arrow.
- PCOIS COIS** is connected to **PC SP COS** by a double-headed arrow.
- Off PCOI** is connected to **PC SP COS** by a double-headed arrow.
- DSI** is connected to **PC SP COS** by a double-headed arrow.
- DSM** is connected to **PC SP COS** by a double-headed arrow.
- SAMU** is connected to **PC SP COS** by a double-headed arrow.
- PMA** is connected to **PC SP COS** by a double-headed arrow.
- CADI** is connected to **PC SP COS** by a double-headed arrow.
- MORGUE** is connected to **PC SP COS** by a double-headed arrow.
- PRV** is connected to **PC SP COS** by a double-headed arrow.
- PRV** is connected to **PC SP COS** by a double-headed arrow.
- Off tactique** is connected to **CDG Extraction** by a double-headed arrow.
- CDG Extraction** is connected to **PC SP COS** by a double-headed arrow.

ZONE INTERDITE AUX SECOURS (Zone Interdite aux Secours):

- Off tactique** is connected to **CDG Extraction** by a double-headed arrow.
- CDG Extraction** is connected to **PC SP COS** by a double-headed arrow.
- PRV** is connected to **PC SP COS** by a double-headed arrow.
- PRV** is connected to **PC SP COS** by a double-headed arrow.
- Off tactique** is connected to **CDG Extraction** by a double-headed arrow.
- CDG Extraction** is connected to **PC SP COS** by a double-headed arrow.
- PRV** is connected to **PC SP COS** by a double-headed arrow.
- PRV** is connected to **PC SP COS** by a double-headed arrow.

IV Tableau des effectifs

Emploi	Nombre	Situation
Opérateurs	5 à 6 (+renforts disponibles)	3 à 4 CTA 1 CODIS par glissement du CTA 1 VPC
Chef de salle	1 (+renforts disponibles)	
CDG	14 (+renforts disponibles)	CDG CODIS CDG 1 ^{er} départ CDG SAP renfort 1 CDG INC renfort 1 CDG SAP renfort 2 CDG INC renfort 2 CDG CRM CDG Extraction CDG SINUS CDG MOY CODIS CDG RENS CODIS CDG MOY VPC CDG RENS VPC CDG COD
CDC	9 (+renforts disponibles)	CDC 1 ^{er} départ CDC CODIS CDC renfort 1 CDC renfort 2 CDC Off liaison CORG puis PCOPG ou PCOIS CDC Off liaison CRRA CDC Off liaison CIC puis PCOPG ou PCOIS CDC VPC CDC COD
CDS	2 (+renforts disponibles)	CDS CODIS CDS Avant (COS / VPC)
Directeur d'astreinte	1 (+renfort disponible)	PC Autorités/COS PCO/COD/CODIS
Médecin	1	DSM
ISP	3 (+renforts disponibles)	Adjoint DSM CODIS

Nota :

- Sans compter la chaîne PMA (voir ORSEC NOVI)
- Sans compter de secteur NRBC

V Trains de départ attentat

- En fonction du secteur d'intervention les groupes préconstitués sont :

Intervention Secteur de REIMS :

Groupe SAP 1	Groupe INC 1	Moyens complémentaires
CDC Nord		
CG	CG	VRT de Reims VPRV de Reims VPMA de Cormontreuil VPCS Warmeriville ISP de garde UMD (UMD + FPT + VTP)
VSAV VSAV VSAV VTP	FPT FPT EPA	
Groupe SAP 2	Groupe INC 2	Moyens complémentaires
CDC Est		
CG	CG	VRT de Châlons VPRV de Suippes VPMA de Suippes
VSAV VSAV VSAV VTP	FPT FPT EPA	

Intervention Secteur de CHALONS :

Groupe SAP 1	Groupe INC 1	Moyens complémentaires
CDC Est		
CG	CG	VRT de Chalons VPRV de Suippes VPCS Warmeriville VPMA de Suippes ISP de garde UMD (UMD + FPT + VTP)
VSAV VSAV VSAV VTP	FPT FPT EPA	
Groupe SAP 2	Groupe INC 2	Moyens complémentaires
CDC Nord		
CG	CG	VRT de Reims VPRV de Reims VPMA de Cormontreuil ISP de garde
VSAV VSAV VSAV VTP	FPT FPT EPA	

Intervention Secteur de VITRY :

Groupe SAP 1	Groupe INC 1	Moyens complémentaires
CDC Est		
CG	CG	VRT de Chalons VPRV de Suippes VPCS Warmeriville VPMA de Suippes ISP de garde UMD (UMD + FPT + VTP)
VSAV	FPT	
VSAV	FPT	
VSAV	EPA	
VTP		
Groupe SAP 2	Groupe INC 2	Moyens complémentaires
CDC Ouest		
CG de	CG de	VRT de Reims VPRV de Reims VPMA de Cormontreuil ISP de garde
VSAV	FPT	
VSAV	FPT	
VSAV	EPA	
VTP		

Intervention Secteur de EPERNAY/SEZANNES :

Groupe SAP 1	Groupe INC 1	Moyens complémentaires
CDC Ouest		
CG	CG	VRT de Chalons VPRV de Suippes VPCS Warmeriville VPMA de Suippes ISP de garde UMD (UMD + FPT + VTP)
VSAV	FPT	
VSAV	FPT	
VSAV	EPA	
VTP		
Groupe SAP 2	Groupe INC 2	Moyens complémentaires
CDC Est		
CG	CG	VRT de Reims VPRV de Reims VPMA de Cormontreuil ISP de garde
VSAV	FPT	
VSAV	FPT	
VSAV	EPA	
VTP		

VI Dotation des VPRV

- Deux véhicules PRV (VPRV) sont implantés à CSR SUIPPES, CSP REIMS MAR ;
- Les véhicules sont armés en permanence par les matériels permettant d'installer un PRV avec ou sans notion de contamination des victimes (NRBC).

Les moyens embarqués dans chaque véhicule sont :

- ✓ 1 lot de 24 brancards rigides (soit 48 brancards) ;
- ✓ 1 lot décontamination d'urgence de 20 victimes en situation NRBC (soit 2 lots) ;
- ✓ 1 lot de protection balistique composé de 8 packs individuels (soit 16 dotations) ;
- ✓ 1 lot logistique (pack d'eau) ;

Voir inventaire SSSM

VII Port des protections balistiques

Objet : conditions d'utilisation des chasubles de protection balistique

I. Présentation succincte :

Le chasuble vise à protéger les organes vitaux est constitué d'un gilet porte-plaques en tissu (n'apportant aucune protection porté seul) dans lequel sont insérées deux plaques de protection (dos et torse) ainsi que deux plaques latérales. L'ensemble pèse environ 10 kg.



Les plaques insérées sont en céramique de dernière génération et apportent un niveau de protection maximal contre les armes d'épaules. Elles sont identiques à celles utilisées par les forces d'intervention de la Police ou de la Gendarmerie.

! Attention à leur manipulation : elles ne doivent en aucun cas chuter ou subir un choc sous peine de perdre leur efficacité (microfissures ne résistant plus à l'épreuve des balles) !

II. Mode d'emploi :

La chasuble est remise à plat dans son sac de transport, clips latéraux ouverts et sangle de réglage d'épaule serrées.

Le porteur enfle le gilet par la tête sur la veste de TSI manches baissées avec l'aide de son binôme. Ils clipsent ensuite les attaches latérales.



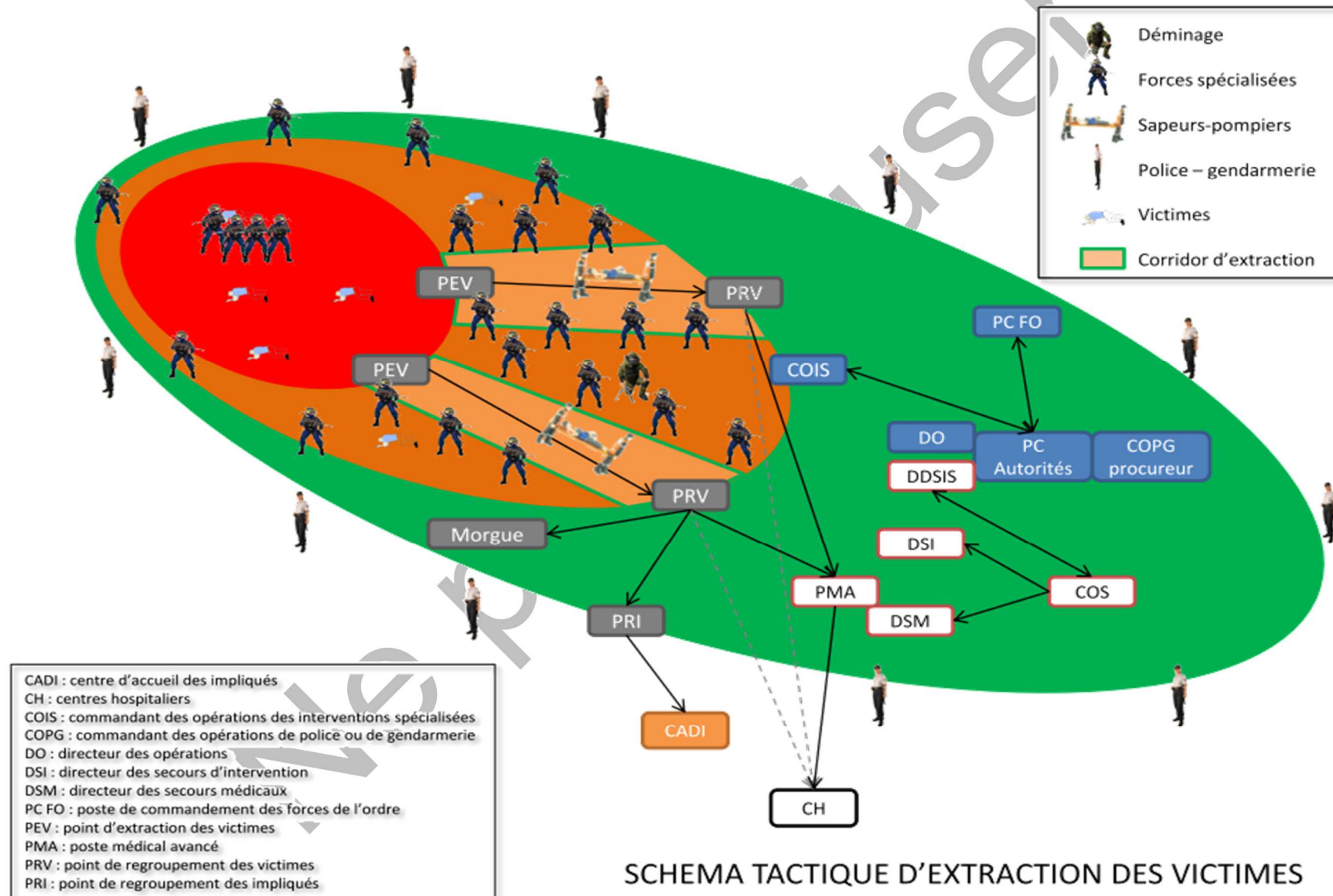
Le déshabillage se fait en binôme en détachant les clips latéraux puis en retirant par la tête la chasuble. La chasuble retirée est remise à plat.

III. Dispositifs d'urgence :

- En cas de sauvetage d'un intervenant équipé (immobile, blessé, etc.), une sangle d'extraction est située au sommet de la partie dorsale pour faciliter la traction.
- En cas de soins à apporter au porteur, le chasuble peut être "dégrafé" en urgence via une tirette située en haut de la face avant, libérant ainsi simultanément les sangles d'épaules et les clips latéraux. *Il conviendra alors d'avoir un binôme avec un agent se positionnant devant le porteur et l'autre derrière le porteur pour retenir les différentes pièces du chasuble et ainsi éviter la chute des plaques en céramique.*



VIII Schéma du zonage



VIII Evènements à caractère NRBC

Démarche globale

Les évènements NRBC a redouté sont :

- Emploi de toxique industriel ;
- Attaque d'un site SEVESO ;
- Véhicule bélière contenant des matières dangereuses ;
- Pollution d'un site d'eau potable (captage, réserve, ...) ;
- Explosion alliant un risque NRBC ;
- Intervention complexe avec risque NRBC (FEU avec NRBC).

La détection des symptômes évocateurs d'une composante NRBC reste un des moyens de qualifier le type de matières en présence.

En complément et en pleine articulation avec les préconisations précédentes, les priorités dans le domaine NRBC sont :

- Constituer un périmètre de sécurité adapté à priori puis réfléchi ;
- Faire protéger les intervenants spécialisés ou non ;
 - Adaptation de la tenue ;
- Engager les moyens spécialisés et d'une expertise NRBC ;
 - Engagement des VRT accompagné de RCH 3, de RAD 3 et de membres du SSSM ;
 - Appui du CART au CRM ;
- Extraire et regrouper les personnes exposées en s'appuyant sur la doctrine nationale (modèle 700 et 800) ;
- Mener des opérations de levée de doute au plus tôt afin de confirmer ou infirmer la présence d'une matière NRC ;
 - Utiliser les premiers instruments de détection (chimiques et radiologiques) ;
 - Rechercher la présence de trace ou flaques huileuses au sol ou de contenant ;
 - Repérer les symptômes anormaux (tableau clinique des victimes) ;
 - Identifier le risque associé ;
 - Qualifier la matière NRBC (élément en radiologique et famille en chimique) ;
- Prévenir le transfert de contamination :
 - Installer un dispositif pérenne visant à assurer une décontamination d'urgence des victimes et impliqués ;
 - Regroupement par catégorie (potente, impotente, symptomatique, asymptomatique) ;
 - Protection et geste de survie (masque, lunette, charlotte) ;
 - Déshabillage première couche ou complet ;
 - Poudrage ;
 - Habillage et mise en attente (médicalisation de l'avant) ;
 - Envisager la mise en place d'un dispositif pérenne visant à assurer une décontamination approfondie des victimes et impliqués ;

- Transport (circuit de marche en avant) ;
- Douchage et lavage ;
- Séchage et habillage ;
- Prise en charge ;

Ne pas diffuser

Fiches de tâche spécifiques

Chef de groupe PEV-PRV

- ✚ Mise en place des PEV (Point d'Extraction des Victimes) sécurisés:
 - Le PEV1 pour les asymptomatiques valides, est géré par les SP du premier FPT (tenue de feu-ARI) avec gestion à distance des victimes,
 - PEV2 pour les symptomatiques valides, est géré par les SP du second FPT (tenue de type 3-ARF),
 - PEV3 pour les symptomatiques invalides, est géré par les SP du troisième FPT (tenue de type 3-ARF), après extraction des victimes invalides de la ZE.
- ✚ Cheminement vers les PRI et PRV (peuvent être les PEV)
- ✚ Mise en place de la décontamination d'urgence :
 - Protection des VAS,
 - Déshabillage de la première couche de vêtements (aide au déshabillage autonome au PRI) voire plus pour visualiser le non port de ceinture d'explosif,
 - Si nécessaire déplacement du toxique à l'aide de terre de Foulon par exemple,
 - Rhabillage éventuel (couverture de survie ou tenue papier) pour éviter les hypothermies
- ✚ Pour les PRV valides et invalides :
 - Faire réaliser les gestes de secourisme de l'avant,
 - Réalisation d'un tri médical par un personnel santé (SSSM ou SMUR) formé afin de prioriser la prise en charge médicale au PMA (voire directement en milieu hospitalier pour les urgences radiologiques) après une éventuelle décontamination approfondie,
 - Mise en place d'éventuelles médicalisations de l'avant avec la logistique pharmaceutique (niveau 1 et 2),
- ✚ En relation avec le chef de groupe SINUS, mise en place de l'identification des victimes.
- ✚ Préparation du cheminement des asymptomatiques du PRI vers un CADI en lien avec le COS,
- ✚ Préparation du cheminement des victimes présentes au PRV vers une éventuelle décontamination approfondie

Eléments importants

- ✚ Risque de sur attentat,
- ✚ PEV et PRI-PRV sécurisés,
- ✚ Respect du port des EPI,
- ✚ Sensibiliser les intervenants au risque de transfert de contamination,
- ✚ Eléments de communication vers les victimes prise en charge
- ✚ Cheminement maîtrisé des victimes

Chef de groupe UMD (décontamination)

- ✚ Validation de l'emplacement de la structure ou de l'organisation de la décontamination approfondie (autre infrastructure fixe),
- ✚ Désignation d'un adjoint (chef de groupe ou chef d'équipe expérimenté) pour la relation CDG UMD/UMD
- ✚ Montage éventuel de la structure type tente ou aménagement d'une structure fixe,
- ✚ Anticipation en relève personnel et logistique (tenue de protection et de rhabillage, carburant, polyane, dispositif hydraulique...)
- ✚ Veiller à donner les notions de communication aux victimes
- ✚ Fait réaliser les missions de la décontamination approfondie
- ✚ S'assure du contrôle de la bonne décontamination en relation du COS,

Eléments importants

- ✚ Risque de sur attentat,
- ✚ Structure sécurisée,
- ✚ Respect du port des EPI,
- ✚ Sensibiliser les intervenants au risque de transfert de contamination,
- ✚ Eléments de communication vers les victimes prises en charge
- ✚ Cheminement maîtrisé des victimes
- ✚ Liaison radio entre CDG UMD et adjoint

Chef de CMIC-CMIR

L'ensemble des missions dévolues aux équipes spécialisées RCH-RAD est développé dans le GNR de chacune de ces équipes. Cependant il convient de prioriser les actions comme suit en lien avec les forces de l'ordre et les démineurs (si caractère terroriste):

- ✚ *Levée de doute* du caractère NRC de l'intervention ; c'est confirmer ou non la présence d'un agent toxique et/ou contaminant. **Fiche levée de doute**
 - Equipe spécialisée VRT1 : tenue
- ✚ Concomitamment commencer la *prise en charge des victimes (décontamination d'urgence)*
Fiche déconta d'urgence,
 - 2^{ème} FPT équipé NRBC
 - Cadre équipe spécialisée
- ✚ Ajustement et/ou confirmation du *périmètre de sécurité*,
 - Equipe VRT2
- ✚ *Identification de la famille du (des) contaminants et/ou toxique(s),*
 - Equipe spécialisée VRT1
- ✚ *Installation et tenue du sas interservices,*
 - Equipe spécialisée VRT2
- ✚ *Prise en compte des primo intervenants.*
 - Equipe spécialisée en renfort

Eléments importants

- ✚ Risque de sur attentat,
- ✚ Emplacement sécurisé,
- ✚ Respect du port des EPI pour les équipiers spécialisés mais aussi les intervenants des autres services amenés à pénétrer en ZC/ZE,
- ✚ Sensibiliser les intervenants au risque de transfert de contamination,
- ✚ Eléments de communication vers les victimes prises en charge,
- ✚ Cheminement maîtrisé des victimes et des intervenants.

IX Abréviations

CADI	Centre d'accueil des impliqués
CH	Centre hospitalier
CDG	Chef de groupe
CDC	Chef de colonne
CDS	Chef de site
COPG	Commandant des opérations de police ou de gendarmerie
COIS	Commandant des opérations d'intervention spécialisée
COS	Commandant des opérations de secours
CRM	Centre de regroupement des moyens
DD SIS	Directeur des services d'incendie et de secours
DO	Directeur des opérations (police)
DOP	Dispositif opérationnel permanent
DSM	Directeur des secours médicaux
DSI	Directeur des secours incendie
GREX	Groupe d'extraction
INC	incendie
ISP	Infirmier de sapeur-pompier
NV	Nid de victime
NRBCe	Nucléaire radiologique bactériologique chimique, explosif
PC	Poste de commandement
PCOPG	Poste de commandement des opérations de police ou de gendarmerie
PCOIS	Poste de commandement des opérations d'intervention spécialisée
PEV	Point d'extraction des victimes
PMA	Poste médical avancé
PRV	Point de regroupement des victimes
PRI	Point de regroupement des impliqués
SAP	Secours à personne
UO	Unité opérationnelle